

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE
—
ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
—

REPUBLIQUE FRANCAISE
—

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
—

☎ 01. 34.50.47.00
Fax 01.34.50.47.50

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2010
—

L'an deux mille dix, le quatre février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 29 janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- MEMBRES PRÉSENTS : M. BOËDEC, Maire.
M. DELIN, Mmes LANASPRES, BAUDOIN, M. DURANTON, Mme LEFRANC,
M. FONTENEAU, Mme TAVAREZ, MM. AH-YU, RIVY, Adjointes au Maire.
Mme DEVAUCHELLE, M. GARAT, Mme FRIGUI, MM. RIFAIT, JAY,
Mmes RODRIGUEZ, MM. TORRÈS-MARIN, GUIBOREL, Mmes OTTOBRINI,
BOROVKOV, M. BRIAULT, Mme GONCALVES, MM. KECHEROUD, THIERRY,
FEAU, Mmes BERNIER, KHELFAOUI, PHAM-LE-COZ, M. QUIOT,
Mme CARRIOU, MM. DESVEAUX, MAZIER, Conseillers Municipaux.
- ABSENTS REPRÉSENTÉS: Mme SENGENCE, Conseillère Municipale, par Mme OTTOBRINI, Conseillère Municipale.
Mme SOISSON, Conseillère Municipale, par M. BOEDEC, Maire.
M. GIRODEAU, Conseiller Municipal, par M. FEAU, Conseiller Municipal.
- ASSISTAIENT : M. Daniel SIMARD, Directeur Général des Services.
Mme Isabelle ANDRE, Directeur Général Adjoint des Services.
M. Jean-Michel SABATIER, Directeur des Services Techniques.

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de conseillers municipaux présents : 32
Nombre de votants (3 pouvoirs) : 35

Yannick BOEDEC, Maire, ouvre la séance à 20h30.

Nathalie BAUDOIN est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate le quorum après l'appel nominal effectué par Jean-Claude DELIN.

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2009.

Remarque de Geneviève Carriou concernant le point n°24 : elle ne met pas en cause l'entreprise l'Efficace mais le nombre d'avenants.

Remarque de Gérard Desveaux concernant le point n°28 : Geneviève Carriou et lui-même ce sont abstenus car ils ne sont pas présents à la commission d'appel d'offres.

Remarque d'Alain Quiot concernant le point n°42 : vote « contre » à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Parisis. Le Maire précise qu'il y a eu une confusion avec le compte rendu du conseil communautaire, s'agissant du rapport de la CLECT, il y a eu un vote contre, celui d'un représentant de la ville de Montigny les Cormeilles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009 présenté par le Maire.

2 – AIDE AUX SINISTRES D'HAÏTI : SUBVENTION A LA FONDATION DE FRANCE.

Mme BAUDOIN, Rapporteur expose au Conseil Municipal que le 12 janvier 2010, un puissant séisme a frappé Haïti, faisant de nombreux morts et blessés et d'énormes dégâts matériels.

Devant l'ampleur de la catastrophe, la ville de Cormeilles en Parisis souhaite apporter son soutien en attribuant une subvention de 5 000 € à la Fondation de France en solidarité avec les victimes de ce tremblement de terre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 5 000 € à la Fondation de France pour les sinistrés d'Haïti.

3 – BUDGET 2010 DE LA VILLE.

Gilbert AH-YU, Rapporteur, présente au Conseil Municipal les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2010 de la Commune ainsi que l'état de la dette de la commune. Il indique que le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme totale de 29 411 748,69 €.

Dominique Feau fait remarquer que les contributions directes sont en nette progression et pense que l'impact est certainement dû à la baisse de l'abattement de 15 à 10 %.

Gilbert Ah-Yu indique que la progression correspond à la moyenne de ces dernières années et que la baisse de l'abattement représente une augmentation moyenne d'environ 40 € pour chaque ménage, sans changement de taux.

Dominique Feau fait remarquer que cette hausse sera visible sur les feuilles d'impôts. Il rappelle les contraintes budgétaires de l'Etat de 0,9 % et les efforts imposés aux collectivités pour maintenir leur budget de fonctionnement, la rédaction des budgets va devenir compliquée.

Yannick Boëdec indique qu'il faut 10 903 000 € de recettes d'impôts pour équilibrer le budget. Le taux d'imposition 2010 est inconnu à ce jour, tout dépendra de l'évolution des bases, chiffres qui tomberont fin février.

Anita Bernier s'étonne sur les recettes d'investissement où il est prévu une subvention de 570 385 € alors que d'après la notification du Conseil Général, elle est de 582 536,99 € par an.

Gilbert Ah-Yu rappelle qu'il s'agit d'une moyenne sur 4 ans et insiste sur l'obligation de réduire malheureusement sur le budget le montant des subventions allouées par le Conseil Général afin de résorber le non paiement des subventions du Conseil Général pour 2009 qui est de l'ordre de 385 000 €.

Anita Bernier indique que ces difficultés ne concernent pas la totalité des subventions.

Yannick Boëdec précise qu'à la somme allouée par le Conseil Général de 582 536,99 €, doit être retirée de ce montant les subventions accordées à la Communauté de Communes du Parisis ce qui ramène l'enveloppe 2010 à 510 000 €. En conclusion, si la communauté de communes réalise les investissements prévus, notre enveloppe va diminuer de 70 000 €. D'ailleurs, les six maires de la Communauté de Communes du Parisis s'interrogent sur la pertinence de demander, dans l'avenir, des subventions pour la communauté de communes.

Anita Bernier insiste sur l'effet pervers de promesses faites dans le passé par le Conseil Général et qui ne pourraient pas être tenues.

Yannick Boëdec affirme que jusqu'au 31 décembre 2008, les subventions du Conseil Général ont toujours été versées ce qui n'est pas le cas pour l'année 2009.

Gilbert Ah-Yu, rappelle combien la Commune est tributaire du Conseil Général et de l'Etat.

Yannick Boëdec précise que comme tout est globalisé, les enveloppes du conseil général fondent à vue d'œil. Ce matin à la réunion de l'intercommunalité, les six maires étaient hésitant pour demander la subvention au Conseil Général pour le projet piscine puisque au final se sont les mairies qui paieront, ce sont les investissements de la Communauté de Communes du Parisis qui sont remis en cause par ce nouveau système.

Jean-Claude Delin rappelle que la subvention du Conseil Général pour le projet du centre nautique, était adossée à hauteur de 50 % de la subvention de la région dans le cadre du programme piscine. Il ne faut surtout pas que cela vienne en déduction de l'enveloppe des villes concernées dans le cadre du contrat de contractualisation. Il rappelle qu'il s'agit de 26 millions d'euros et que l'on crée des emplois, des travaux, de l'économie de marché.

Alain Quiot estime qu'il faut, collectivement, demander à l'Etat la redistribution des richesses et qu'une réorientation de la politique économique soit faite dans ce pays à partir du Parlement.

Geneviève Carriou remercie Gilbert Ah-Yu pour la clarté de la présentation budgétaire, elle fait remarquer que ce soir, il est remis un budget chiffré aux élus alors que les contribuables qui reçoivent le Cormeilles Magazine n'ont que des pourcentages, ce qui n'est pas parlant. Le problème a déjà été rencontré lors des vœux les diagrammes projetés sur l'écran ne faisaient apparaître que des pourcentages.

Yannick Boëdec indique que si un Cormeillais souhaite connaître le montant des différents chapitres du budget, il est en possession de tous les éléments pour faire le calcul : budgets fonctionnement et investissement et %.

Geneviève Carriou trouve que les dépenses de personnel ont beaucoup augmentées ceci est dû en partie au transfert du personnel Croix Rouge des crèches et au recrutement au sein de la Police Municipale. C'est le poste le plus important, elle estime qu'il mérite d'une attention particulière. A Cormeilles le contribuable va travailler plus pour payer plus, elle s'interroge sur le régime indemnitaire du personnel de la petite enfance.

Yannick Boëdec indique que le régime indemnitaire petite enfance est réglementairement imposé. Maintenant, il y a toujours la solution de fermer les crèches pour faire des économies, ce qui n'est pas à ce jour une volonté.

Geneviève Carriou, ne souhaite pas la fermeture mais rappelle que la Commune est confrontée à la gestion de l'ancien mandat de la petite enfance, l'alerte a été donnée en son temps.

Geneviève Carriou s'interroge sur la liste des véhicules de fonction et de service. Les véhicules de fonctions doivent être attribués nominativement et l'octroi de ces véhicules de fonction doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, il s'agit d'un avantage en nature.

Yannick Boëdec rappelle qu'il n'y a pas de véhicules de fonction à la mairie de Cormeilles, juste des véhicules de service avec remisage à domicile.

Nicole Lanaspres souhaite apporter aux nouveaux élus une précision sur le dossier « Croix Rouge » : la décision d'avoir pris la régie des crèches en régie municipale maintenant ou antérieurement n'aurait rien changé.

Mme Carriou, s'interroge sur la baisse importante concernant le poste « alimentation ».

Yannick Boëdec précise qu'il s'agit d'une erreur d'affectation comptable du budget précédent.

Geneviève Carriou demande pour quelle raison, une provision a été faite au poste Maire et Adjoints.

Yannick Boëdec rappelle qu'actuellement la commune à un maire et 9 adjoints réglementaires, la commune devrait avoir 10 adjoints, ce qui justifie les provisions budgétaires et les économies faites depuis 2 ans.

Geneviève Carriou ne voit pas apparaître dans le budget les frais d'avocats.

Yannick Boëdec résume les augmentations et les baisses prévues sur le budget communal 2010, et insiste sur les baisses du budget fonctionnement de 12%.

Gérard Desveaux s'inquiète de ce qui se passera dans l'hypothèse où les réductions budgétaires prévues ne seront pas réalisables.

Yannick Boëdec indique que si ces prévisions n'étaient pas réalisables, il ne présenterait pas le budget sur cette forme ce soir. Maintenant s'il y a besoin de ralentir les travaux cela sera fait.

Le Conseil Municipal, à la majorité (27 voix pour – 6 voix contre : M. Feau, Mmes Bernier, Khelfaoui, Pham le Coz, MM. Quiot, Girodeau – 2 abstentions : Mme Carriou, M. Desveaux) approuve le Budget Primitif 2010 de la Commune.

4 – BUDGET 2010 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Gilbert AH-YU, Rapporteur, présente au Conseil Municipal les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2010 du Service d'Assainissement Communal. Il indique que le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme totale de 1 072 403,91 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (27 voix pour – 8 abstentions : M. Feau, Mmes Bernier, Khelfaoui, Pham le Coz, MM. Quiot, Girodeau, Mme Carriou, M. Desveaux) approuve le budget primitif 2010 du Service d'Assainissement Communal.

5 – BUDGET 2010 DES ATELIERS LOCATIFS.

Gilbert AH-YU, Rapporteur, présente au Conseil Municipal les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2010 des Ateliers Locatifs. Il indique que le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme totale de 135 679,00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (29 voix pour – 6 abstentions : M. Feau, Mmes Bernier, Khelfaoui, Pham le Coz, MM. Quiot, Girodeau) approuve le budget 2010 des Ateliers Locatifs.

6 – SUBVENTIONS COMMUNALES 2010

Maria GONCALVES, Rapporteur, présente au Conseil Municipal le tableau des montants des subventions de fonctionnement proposées en 2010 et portées au budget primitif de la commune :

Délégation « Vie de quartier, Associations et animations » :	2009	2010
UMRAG-AGMG-(FNAM)	165,00 €	165,00€
FNACA	165,00 €	165,00 €
MEDAILLES MILITAIRES	165,00 €	165,00 €
SOUVENIR Français	165,00 €	165,00 €
UFAC	165,00 €	165,00 €
UNACITA	165,00 €	165,00 €
SYNDICAT AGRICOLE	160,00 €	160,00 €
CORMEILLES AVF ACCUEIL	400,00 €	400,00 €
SYNDICAT D'INITIATIVE	34 500,00 €	33 000,00 €
PARISIS HARMONIE	6 500,00 €	6 500,00 €
MAJORETTES CORMEILLAISES	750,00 €	750,00 €
COMITE DE JUMELAGE	0 €	8 500,00 €
PASSEPORT POUR DEMAIN	870,00 €	1 000,00 €
SCOUTS MARINS DU PARISIS	815,00 €	815,00 €
TOTAL	44 985 ,00 €	52 115,00 €

Délégation «Culture»	2009	2010
La GRADINE	200,00 €	200,00 €
La CHANTERIE DE CORMEILLES	150,00 €	150,00 €
A.S.E.SM	100,00 €	200,00 €

ACADÉMIE DES BEAUX ARTS	3 900,00 €	3 900,00 €
ET BIEN DANSONS MAINTENANT		200,00 €
AMIS DE L'ÉCOMUSÉE DU PLATRE	2 050,00 €	2 050,00 €
LES ARTISTES DE LA GRAINETERIE	3 250,00 €	3 000,00 €
LES ARTISTES DE LA GRAINETERIE EXCEP	7 650,00 €	
AJAC	1 800,00 €	1 800,00 €
AVENIR HORTICOLE	800,00 €	800,00 €
PLAISIR DE CONNAÎTRE	900,00 €	1 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	92 000,00 €	94 000,00 €
ENTRAIDE GÉNÉALOGIQUE	350,00 €	400,00 €
L'AUTRE COTE DU MIROIR	1 000,00 €	1 100,00 €
VIEUX CORMEILLES	4 000,00 €	4 000,00 €
CAPUCINE ATELIER	520,00 €	520,00 €
CLUB PEINTURE SUR TISSUS	165,00 €	165,00 €
CLUB PHILATÉLIQUE DU PARISIS	340,00 €	350,00 €
CLUB PHILATELIQUE DU PARISIS SUBVENTION EXCEP.	250,00 €	
SCRABBLE ASSOCIATION	300,00 €	300,00 €
AMIS DU RAIL	150,00 €	150,00 €
KICK THEATRE COMPAGNIE		400,00 €
TOTAL	119 875,00 €	114 685,00 €

délégation « Sécurité »	2009	2010
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT -	3 000,00 €	2000,00 €
CAPUI ASSOCIATION	600,00 €	600,00 €
ORPHELINAT MUTUALISTE POLICE	100,00 €	200,00 €
RCBA-RADIO CITIZEN BAND	500,00 €	500,00 €
TOTAL	4 200,00 €	3 300,00 €

Délégation « Social »	2009	2010
CCAS	300 000,00 €	405 000,00 €
MIJ	13 020,00 €	16 000,00 €
CROIX ROUGE	500 000,00 €	
AGE ET PARTAGE	320,00 €	320,00 €
ALPHABETISATION & AIDE SCOLAIRE	360,00 €	360,00 €
LES AMIS ENFANTS DE L'ESPÉRANCE	320,00 €	320,00 €
ACDEA	200,00 €	200,00 €
CROIX ROUGE COMITE CORMEILLES	400,00 €	400,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	400,00 €	400,00 €
LA MONTAGNE AUX SEPT SOURCES	2 500,00 €	2 500,00 €
PEUPLES SOLIDAIRES	380,00 €	380,00 €
EVDO-ESPOIR DU V.O TOXICOMANIE	500,00 €	500,00 €
APEI	1 500,00 €	1 500,00 €
ÉTUDE DE SOINS ENFANTS PARALYSES	100,00 €	100,00 €
ÉCOUTE PARENTS ENFANTS	210,00 €	210,00 €
ASSOCIATION JEUNPOUSS	320,00 €	320,00 €
UNAFAM	500,00 €	500,00 €
LA VIE SELON NOEMIE		1 000,00 €
TOTAL	821 030,00 €	430 010,00 €

Délégation « Scolaire »	2009	2010
UNION FAMIL.SCOL.ST CHARLES	52 535,00 €	49 395,00 €
FSE LYCÉE PROFESSIONNEL	640,00 €	640,00 €
LYCEE LE CORBUSIER club sportif	160,00 €	160,00 €
CES DAGUERRE club scolaire	375,00 €	375,00 €

CES DAGUERRE voyage	1 000,00 €	1 000,00 €
CES DAGUERRE club sportif	150,00 €	150,00 €
CES HAYET club sportif	310,00 €	310,00 €
CES HAYET voyage	1 900,00 €	1 000,00 €
CES HAYET foyer socioéducatif	375,00 €	375,00 €
LYCÉE D'HERBLAY ASSOC.SPORTIVE	625,00 €	625,00 €
COOPERAT. ÉCOLE MAT.J.FERRY	1 989,00 €	965,00 €
COOPERAT. ÉCOLE MAT.TH.CHABRAND	2 300,00 €	1 800,00 €
COOPERAT. ÉCOLE PRIM.J.FERRY	4 433,00 €	4 655,00 €
COOPERAT.ÉCOLE DU VAL D'OR	2 290,00 €	1 460,00 €
COOPERAT.ÉCOLE M.BERTEAUX 1	3 218,00 €	2 303,00 €
COOPERAT.ÉCOLE M.BERTEAUX 2		3 825,00 €
COOPERAT.ÉCOLE MAT.CH.GUILLAUME	2 000,00 €	800,00 €
COOPERAT.ÉCOLE MAT.NOYER DE L'IMAGE	5 150,00 €	1 235,00 €
COOPERAT.ÉCOLE PRIM.A.LORRAINE	2 817,00 €	3 533,00 €
COOPERAT.ÉCOLE PRIM.CH.GUILLAUME	1 200,00 €	1 000,00 €
COOPERAT.ÉCOLE MAT.A.LORRAINE	1 640,00 €	1 725,00 €
COOPERAT.ÉCOLE PRIM.NOYER DE L'IMAGE	4 042,00 €	4 609,50 €
COOPERAT.ÉCOLE PRIM.SAINT EXUPERY		1 000,00 €
TOTAL	89 149,00 €	82 940,50 €

Délégation « sports »	2009	2010
ACSC	125 000,00 €	126 500,00 €
Sports moto	400,00 €	
SPORTS NAUTIQUES DE LA FRETTE	350,00 €	400,00 €
MEDAILLES DU SPORT		100,00 €
TOTAL	125 750,00 €	127 000,00 €

Délégation Environnement et Développement économique»	2009	2010
Agence des Espaces Verts	1 995,00 €	1 995,00 €
SYNDICAT BUTTES DU PARISIS	26 649,00 €	29 722,78 €
TOTAL "Environnement"	28 644,00 €	31 717,78 €
ACMCP-ASSOC.COMMERÇANTS MARCHÉ	2 200,00 €	2 200,00 €
ACG-ASSOC.COMMERÇANTS de la GARE	2 300,00 €	2 300,00 €
TOTAL "Environnement et Développement Economique"	4 500,00 €	4 500,00 €

Autres	2009	2010
AMICALE EMPLOYÉS COMMUNAUX	28 000,00 €	29 150,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 300,00 €	2 320,00 €
ASSOC.DIRECTEURS GÉNÉRAUX	100,00 €	100,00 €
FONDATION DE FRANCE (SOLIDARITE HAITI)		5 000 ,00 €
TOTAL	30 400,00 €	36 570 ,00 €

Autres Regroupements Obligatoires	2009	2010
CONTINGENT INCENDIE	415 115,72 €	401 360,47 €
SIARC	305 075,00 €	241 975,00 €
TOTAL	720 190,72 €	643 335,47 €
TOTAL GENERAL	1 988 723 ,72 €	1 526 173,75 €

A noter que la subvention de fonctionnement allouée à la Fondation de France pour venir en aide aux sinistrés d'Haïti figure au sein du tableau des subventions.

Anita Bernier s'interroge sur l'augmentation de la subvention au Syndicat des Buttes du Parisis.

Yannick Boëdec lui indique qu'il s'agit d'un rattrapage, le calcul est basé sur le recensement de la population ainsi que la superficie de la Commune, le calcul était auparavant réalisé sur le recensement de 1999.

Geneviève Carriou ne prend pas part au vote pour l'association « Plaisir de Connaitre » de par sa position au sein de l'Association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les subventions communales 2010.

7 – TARIFS 2010 DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Jérôme THIERRY, Rapporteur, expose au Conseil Municipal que la gestion de la régie publicitaire effectuée pour la réalisation du guide pratique et du bulletin annuel était jusqu'à présent, confié à un prestataire extérieur. Il est souhaitable qu'à compter du 4 février 2010 la commune gère directement la régie publicitaire.

La commune démarchera directement l'ensemble des annonceurs qui souhaitent publier des encarts publicitaires en proposant les tarifs suivants :

GUIDE PRATIQUE		BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL	
La 4 ^{ème} de couverture	1 400 €	La 4 ^{ème} de couverture	2 000 €
La 2 ^{ème} de couverture	1 200 €	La 2 ^{ème} de couverture	1 600 €
La page entière	1 100 €	La page entière	1 400 €
La demi-page	550 €	La demi-page	900 €
La demi-page sur la 3 ^{ème} de couverture	600 €	La demi-page sur la 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} de couverture	1 000 €
Le quart de Page	370 €	Le quart de page	650 €
		Le quart de page sur la 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} de couverture	700 €
		Le 6 ^{ème} de page	450 €
		Le 8 ^{ème} de page	350 €

Alain Quiot s'étonne que l'on reprenne cette prestation car il faut du professionnalisme. Il indique qu'il ne votera pas les tarifs car il n'appartient pas à la majorité municipale.

Jérôme Thierry précise que les démarcheurs ont parfois une attitude commerciale un peu agressive vis-à-vis des commerçants de la commune

Yannick Boëdec précise que le service communication est complet et en mesure d'assurer ce travail.

Le Conseil Municipal, à la majorité (34 pour – 1 abstention : M. Quiot) décide d'assumer directement la régie publicitaire et d'appliquer les tarifs 2010 des encarts publicitaires figurant au tableau ci-dessus.

8 – LOCATION DE SALLES MUNICIPALES.

Stéphane GUIBOREL Rapporteur, expose au Conseil Municipal que lors du vote des tarifs de location des salles (délibération 2009-324 du 10/12/2009), il est apparu que le coût de location du matériel n'a pas été correctement intégré aux tarifs de location des salles, entraînant une baisse conséquente du tarif de certaines salles.

Par ailleurs, le coût de location du parquet de bal a été totalement intégré au coût de location du Foyer Emy-les-Prés alors qu'il conviendrait de les séparer, permettant ainsi de louer la salle sans le parquet.

Enfin le doublement des tarifs pour les extra-muros n'avait pas été systématiquement appliqué.

Il est proposé de :

- répercuter partiellement le coût de location du matériel sur toutes les tranches horaires de la journée de location.
- séparer le coût de location du parquet de bal du coût de location de la salle.
- d'harmoniser la différence de tarifs entre intra-muros et extra-muros.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES (en euros)

SALLES	Lundi à Vendredi par jour					
	1		2		3	
	7h30 à 22h30		22h30 à 24h00		24h00 à 04h00	
	Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros
Salle des fêtes	200	400	200	400	250	500
Foyer Emy-les-Prés	120	240	120	240	150	300
Salle La Savoie	120	240	120	240		
Salle René Berthieu	120	240	120	240		
Salle Les Pierres Vives	120	240	120	240		
Salle du Beffroi	120	240	120	240		
Salle polyvalente	120	240	120	240		
Salle Maurice Berteaux	120	240	120	240		
Centre de loisirs	150	300	150	300	150	300

SALLES	Samedi et Dimanche par jour						7 Caution
	4		5		6		
	7h30 à 19h		19h à 24h00		24h00 à 04h00		
	Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros	
Salle des fêtes	420	840	260	520	260	520	610
Foyer Emy-les-Prés	330	660	150	300	220	440	
Salle La Savoie	355	710	155	310			
Salle René Berthieu	300	600	120	240			
Salle Les Pierres Vives	300	600	120	240			
Salle du Beffroi							
Salle polyvalente	180	360	120	240			
Salle Maurice Berteaux	180	360	120	240			
Centre de loisirs	250	500	150	300	250	500	

Le tarif de location du parquet de bal de la salle des Fêtes est fixé à 250 € (intra-muros) et 500 € (extra-muros)

Alain Quiot estime que les tarifs sont trop intra et extra muros. La commune utilise la Communauté de Commune sans montrer une véritable appartenance, à l'image de ce qui est pratiqué pour le stationnement. Un habitant d'Argenteuil paiera le même montant que celui de Montigny les Cormeilles.

Yannick Boëdec est entièrement d'accord avec Alain Quiot. Mais pour établir un tarif commun, il faut que les maires des 6 villes soient d'accord, sans consensus le principe n'est pas accepté. Il souligne également qu'il serait souhaitable que la gestion des 2 théâtres Herblay et Cormeilles-en-Parisis se fasse en intercommunalité cela générerait des économies : deux théâtres et une seule personne, mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

Gérard Desveaux indique qu'il lui semble qu'il y a une seule personne pour le théâtre.

Yannick Boëdec précise qu'aujourd'hui il y a deux services et deux personnes pour la programmation.

Le Conseil Municipal, à la majorité (34 voix pour – 1 abstention : M. QUIOT) approuve les tarifs des locations de salles municipales.

9 – CESSION DE VEHICULES MUNICIPAUX

Geneviève FRIGUI, Rapporteur, rappelle au Conseil Municipal, qu'afin de remplacer une partie du parc automobile de la Ville, le Conseil Municipal, par délibération n°2009-84 du 5 mars 2009 a autorisé son Maire à engager une consultation pour la location longue durée et la reprise de véhicules.

Le marché se décomposait en 3 lots : Lot 1 : Véhicules particuliers et fourgons
Lot 2 : Bennes 3T5
Lot 3 : poids lourds

A la suite de l'appel d'offres, la société DIAC Location, a été retenue pour le Lot 2.
Les clauses du marché, signé le 13 juillet 2009, prévoyaient également la reprise des véhicules à remplacer au prix fixé dans l'acte d'engagement.

Il est donc proposé de céder, en l'état, à la société DIAC location, 2 véhicules figurant au tableau ci-dessous.

VEHICULE	IMMATRICULATION	MONTANT REPRISE € TTC
RENAULT – Master dci 90	821 DHF 95	5 000,00
GATOR John Deere 6x4	81 CQR 95	800,00

Le Conseil Municipal, à la majorité (34 voix pour – 1 voix contre : M. Quiot) de céder les véhicules ci-dessus à la société DIAC.

10 – LOCATION D'UN BATIMENT SITUE RUE RENE COUZINET A CORMEILLES-EN-PARISIS.

Martine LEFRANC, Rapporteur, rappelle que la commune ne dispose pas en nombres suffisants de locaux adaptés pour y exercer l'ensemble de ses activités.

La SCI du Travers des Champs Guillaume a proposé à la commune de mettre à disposition un bâtiment neuf, dont elle est propriétaire, d'une superficie de 318 m² construit sur la parcelle cadastrée AM 1179, situé rue René Couzinet, à Cormeilles-en-Parisis.

Ce local qui permet la pratique du sport pourra être affecté à des associations sportives notamment la section boxe de l'Amical Club Sportif Cormeillais qui ne dispose pas de locaux adaptés pour y exercer ses activités.

Il s'agit d'un bail administratif de trois ans, renouvelable ensuite par année civile, pour un montant annuel de 30 000 euros toutes taxes comprises, La location concerne le bâtiment et 9 places de parking.

Ce bail pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis d'un mois en cas d'inexécution de ses obligations par une des parties.

Les parties pourront également le résilier à l'issue de la période de trois ans en respectant un préavis de trois mois avant l'échéance annuelle.

Le bâtiment qui est neuf est en voie d'achèvement, (notamment la partie concernant les VRD), la location ne prendra effet qu'une fois les travaux terminés et les formalités administratives effectuées (conformité, commission de sécurité...)

Alain Quiot s'interroge sur la politique patrimoniale à moyen terme de la ville. Quelle est la perspective d'achat et de vente. Pourquoi louer une salle pour la boxe et ne pas projeter la construction.

Yannick Boëdec rappelle que les perspectives en termes de constructions ont déjà été données. En termes de location, c'est une opportunité qui permet d'assurer la pérennité de la section boxe.

Si une opportunité se présente dans la rue Gabriel Péri ou le centre ville, il sera proposé au Conseil Municipal de l'acquérir.

Catherine Pham-le-Coz est étonnée que l'on ait dénommé un complexe sportif « Léo Tavares » et qu'il n'y ait pas eu de salle de boxe de prévue.

Yannick Boëdec répond que la décision a été prise dans le contrat régional de l'époque et que les affectations initialement prévues (une salle de boxe) ont été changées.

Mme Lefranc précise que la salle prévue pour la boxe était trop petite.

Le Conseil Municipal, à la majorité (29 voix pour – 6 abstention : M. Feau, Mmes Bernier, Khelifaoui, Pham le Coz, MM. Quiot, Girodeau) autorise le Maire à signer le bail de location d'un bâtiment situé rue René Couzinet à Cormeilles-en-Parisis.

11 – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – 57 BIS RUE DE VERDUN – RUE RIERA CHRISTY.

Félix TORRES MARIN, Rapporteur, rappelle que les parcelles cadastrées AR 892 - AR 894 représentant 141 m², situées 57 bis, rue de Verdun / rue Riéra et Christy appartiennent à Madame Patricia DESCAMPS, Il s'agit de la mise à l'alignement de la rue Riéra et Christy et d'une régularisation de cession pour la mise à l'alignement de la rue de Verdun.

Dans le cadre d'une cession pour mise à l'alignement suite à un Permis de Construire, et lorsque la superficie à céder dépasse 10 %, de la surface du terrain, la cession devient onéreuse pour la surface au-delà des 10%. Le terrain ayant une superficie de 570 m², il convient donc de soustraire 57 m² (10% de 570), au 141 m² faisant l'objet de la préemption.

En tenant compte de l'estimation du service des domaines, soit 80 €/m², le prix d'acquisition est le suivant :

$$570 \text{ m}^2 \times 10 \% = 57 \text{ m}^2$$

$$\text{Surface à céder} = 141 \text{ m}^2 - 57 \text{ m}^2 = 84 \text{ m}^2$$

$$84 \text{ m}^2 \times 80 \text{ €} = 6\,720 \text{ €} \text{ auquel il convient d'ajouter les frais d'acte.}$$

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir les parcelles AR 892 et AR 894 aux conditions ci-dessus et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

12 – ACQUISITION DES ENTREPOTS « CLARINS » SIS 21 RUE PIERRE BROSSOLETTE

M. GARAT Patrick, Rapporteur, expose au Conseil Municipal que La société CLARINS est propriétaire des lots n° 1 à 17, 19 et 20 de la propriété bâtie, cadastrée AH 519 d'une superficie de 2199 m² sise au 21, rue Pierre Brossolette à Cormeilles-en-Parisis. (Le lot 18 a été supprimé et remplacé par les lots 19,20 et 21).

Il est précisé que le lot n°21 de la copropriété appartient à la Société d'Etude et Marché (SEM) représentée par Madame VASLIN Odile et consiste en un terrain nu contigu de 515 m².

Le bien développe une superficie de plancher de 1500 m² environ à usage de bureaux et de stockage.

La municipalité souhaite acquérir ce bien pour répondre entre autre aux besoins des Services Techniques Municipaux.

L'estimation des services fiscaux du Val d'Oise en date du 23 juillet 2009 fixe le montant à 610 000 €, auquel s'ajoutent les frais d'actes.

Cette estimation a été acceptée par les propriétaires en date du 13 novembre 2009.

Dominique Feau estime que la politique d'achat de la ville manque de précision. Il s'agit, certes d'une opportunité, mais en quoi consiste la réorganisation des services techniques, il y a plusieurs pôles d'exploitation Borca, Vignon, les Epinettes et maintenant Clarins.

Gérard Desveaux se demande s'il ne s'agit pas d'un piège concernant des 515 m² du terrain, il estime que les Etablissements Clarins sont un site historique de Cormeilles et qu'il serait souhaitable de l'utiliser différemment qu'en stockage de véhicules ou autre.

Yannick Boëdec informe le Conseil Municipal que les Epinettes seront appelées à être vendues. En ce qui concerne Clarins c'est une opportunité en plein centre ville. Il salue la démarche de la société propriétaire d'avoir proposé cette propriété à la commune avant la mise en vente. Il y a énormément de travaux de remise aux normes qui seront envisagés dans un second temps.

En réponse à Dominique Feau, Yannick Boëdec précise qu'il y aura bien une cession en vue de cette acquisition, et qu'il ne s'agit donc pas d'un cumul.

Geneviève Carriou estime, qu'à ce jour, cet achat est une bonne affaire pour la ville.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide d'acquérir ce bien aux conditions préalables citées et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

13 – ADOPTION D'UN REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE DE LA VILLE.

Nicole LANASPRES, Rapporteur, rappelle au Conseil Municipal que L'ensemble des structures « Petite Enfance » anciennement Croix Rouge est devenu municipal au 1^{er} janvier 2010. Il convient donc d'harmoniser les prestations proposées aux administrés en élaborant un règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des établissements.

De plus, ce règlement de fonctionnement est nécessaire à la mise en place avec la CAF de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service unique d'accueil.

Anita Bernier demande le nombre d'agents concerné par le transfert.

Nicole Lanaspres indique qu'il y a 45 agents concernés, 7 ont refusés, 38 personnes seront donc transférées à la ville.

Yannick Boëdec précise que la procédure de licenciement interviendra dès demain pour les 7 personnes ayant refusé.

Geneviève Carriou s'inquiète de savoir si le personnel Croix Rouge détaché à la Ville aura le même salaire.

Yannick Boëdec précise que le salaire reste identique.

Geneviève Carriou propose de procéder à une rupture de travail avec consentement mutuel plutôt qu'à un licenciement pour les 7 personnes ayant refusé. Cette procédure est plus souple et moins onéreuse notamment au niveau des charges.

Yannick Boëdec précise que la commune ne paie pas de charges sur les indemnités de licenciement.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le règlement de fonctionnement pour les établissements petite enfance de la ville.

14 – RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES SUBSTITUTION DE LA VILLE DANS LA CONVENTION PASSEE ENTRE LA CAF ET LA CROIX ROUGE.

Nicole LANASPRES, Rapporteur, expose au Conseil Municipal que, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise propose dans le cadre de sa politique d'action sociale de signer une convention d'objectifs et de financement pour le relais d'assistantes maternelles (Les Petits Pas) dans le cadre du contrat enfance – jeunesse.

Compte tenu du transfert au 1^{er} janvier 2010 des établissements anciennement Croix Rouge, il est nécessaire de maintenir les actions et objectifs actuels pour que soit maintenue la subvention pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2012.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide le maintien des actions et objectifs de la convention en cours pour le Relais d'Assistantes Maternelles jusqu'au 31 mars 2012.

15 – SYNDICAT D'INITIATIVE DE CORMEILLES-EN-PARISIS – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.

Bernard DURANTON, Rapporteur, expose au Conseil Municipal que la ville a signé une convention d'objectifs avec le Syndicat d'Initiative de Cormeilles-en-Parisis prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2010 pour 3 ans.

Dans le cadre du partenariat développé avec cette association, il est proposé de mettre à disposition du Syndicat d'Initiative un agent de la ville sur la base d'un temps complet pour un an renouvelable à compter du 1^{er} mars 2010 afin d'assurer les missions suivantes :

- Promotion de la ville tant sur le plan local que régional
- Information touristique et accueil des visiteurs
- Organisation avec l'association de manifestations locales

Le coût de cette mise à disposition, restera à la charge de la ville.

Geneviève Carriou estime que c'est une bonne chose pour le Syndicat d'Initiative mais l'agent mis à disposition a-t-il donné son accord.

Yannick Boëdec est conscient qu'il ne peut pas transférer un agent sans son accord. Dans le cas présent les formalités réglementaires ont été respectées, un courrier a été adressé à cet agent qui a donné son accord par écrit.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide d'émettre un avis favorable à la mise à disposition d'un agent communal à temps complet à compter du 1^{er} mars 2010.

16 – DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2009-98 DU 31 MARS 2009.

Jean-Claude DELIN, Rapporteur, rappelle au Conseil Municipal, que le code des marchés publics a connu plusieurs réformes au cours de l'année 2009 avec notamment la possibilité de nouvelles délégations de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et la modification des seuils de marchés à procédures formalisées.

Il est devenu nécessaire de simplifier les procédures et d'éclaircir la situation actuelle du fonctionnement interne de passation des marchés publics :

Il est proposé :

- de moduler la délégation résultant de la délibération n°2009-98 du 31 mars 2009 en fonction des nouveaux seuils financiers applicables au 1^{er} janvier 2010 en autorisant le Maire à prendre toute décision concernant les marchés et accords cadre d'un montant inférieur à 193 000 € HT pour les fournitures et services, et inférieur à 1 500 000 € HT pour les travaux.
- d'octroyer une délégation sans limitation de montant concernant les avenants en autorisant le Maire à prendre toute décision concernant les avenants relatifs aux marchés et accords cadres sans limitation de montant pour les fournitures, services et travaux.

Cette délégation pour les avenants aurait également pour conséquence, en plus d'une simplification des procédures, d'accélérer leur exécution.

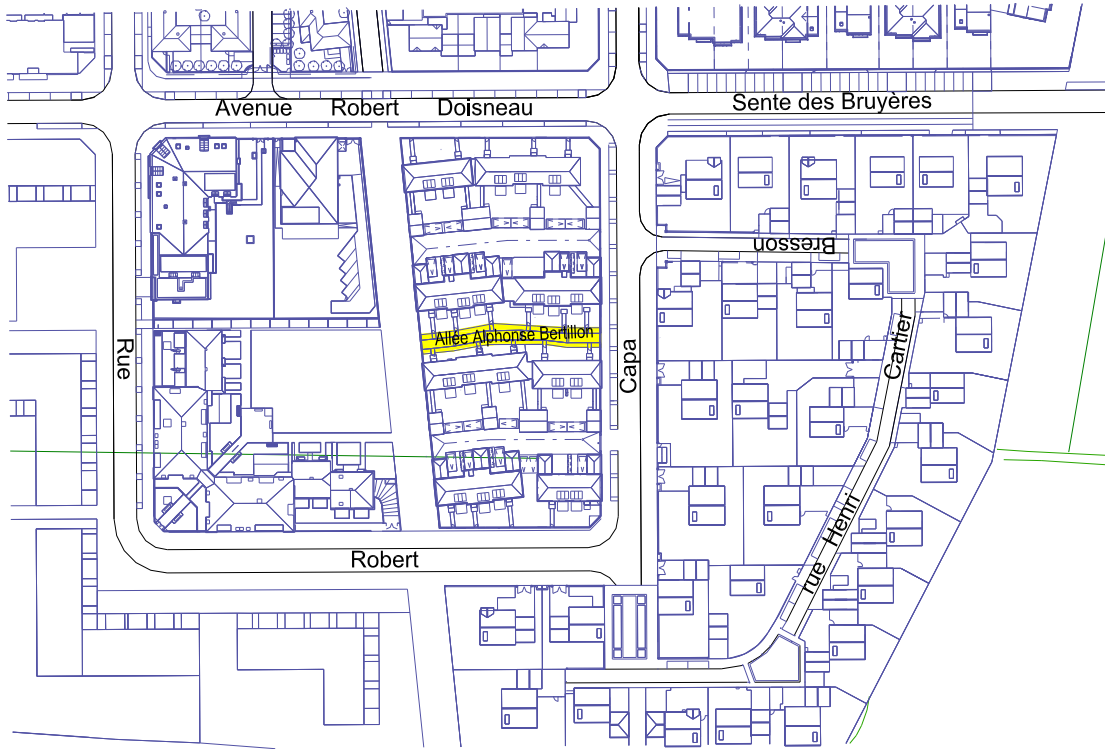
Gérard Desveaux précise qu'il votera contre ainsi que Mme Carriou car accepter cette modification c'est accepter des dépenses sans limite.

Jean-Claude Delin lui indique qu'il s'agit uniquement de gagner du temps dans la procédure administrative et que la CAO se réunit à chaque occasion et réglementairement dans le cadre des marchés publics.

Le Conseil Municipal **la majorité (27 voix pour – 2 voix contre : Mme Carriou, M. Desveaux – 6 abstention : M. Feau, Mmes Bernier, Khelfaoui, Pham le Coz, MM. Quiot, Girodeau)** adopte la modification de la délibération précitée et toutes décisions concernant les avenants.

17 – DENOMINATION D'UNE VOIE SISE ZAC DES BOIS ROCHEFORT.

Christophe BRIAULT, Rapporteur, expose au Conseil Municipal, que l'urbanisation de la ZAC des Bois Rochefort induit la création d'une voie nouvelle.



Il convient de la nommer préalablement à sa mise en service.

Il est proposé : **Allée Alphonse BERTILLON** (1853-1914) en hommage à l'homme qui s'est rendu célèbre par l'invention de l'anthropométrie judiciaire.

Gérard Desveaux indique qu'il s'abstiendra ainsi que Geneviève Carriou car ils n'ont pas eu connaissance de l'appellation sur le choix du nom de cette nouvelle voie et n'ont donc pas d'avis sur le sujet.

Le Conseil Municipal, à la majorité (33 pour – 2 abstentions : Mme Carriou, M. Desveaux) décide la dénomination « Allée Alphonse BERTILLON » pour la voie nouvelle sise ZAC des Bois Rochefort.

18 – INFORMATIONS – DECISIONS MUNICIPALES

√ Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions qu'il a prises du 22 novembre 2009 au 27 janvier 2010 dans le cadre de sa délégation.

19 – QUESTIONS DIVERSES

Yannick Boëdec a deux informations importantes à communiquer :

√ Il a pris la décision de poursuivre l'Etat en justice et de traduire les services de Bercy au Tribunal Administratif afin de réclamer les 1 200 000 € qu'il considère devoir à la commune, il conteste la décision du Cabinet du 1^{er} Ministre, reçu le 2 décembre 2009 qui nous informait qu'il considérait que la commune n'avait rien à réclamer.

√ Yannick Boëdec informe le Conseil Municipal qu'il a été avisé, il y a 7 jours, par l'Inspection Académique, que la carte scolaire des lycées allait être modifiée. A la prochaine rentrée scolaire de septembre 2010, les élèves corneillais ne seront plus affectés au Lycée de secteur Montesquieu d'Herblay mais au nouveau lycée d'Argenteuil, dénommé Emilie Duchatelet face à l'ancien lycée Romain Rolland et à la gare du Val d'Argenteuil.

Yannick Boëdec fait part de son mécontentement suite à cette décision intervenue sans concertation ni avec le Maire de Corneilles, ni d'Herblay, ni d'Argenteuil et aucune fédérations de parents d'élèves.

Il a rendez-vous avec l'Inspecteur d'Académie, où il précisera ne pas soutenir de telles mesures arbitraires.

Il a informé lundi les fédérations de parents d'élèves et les principaux des collèges. Les conseils d'administration seront officiellement avisés la semaine prochaine.

Le nouveau lycée aura une capacité d'accueil de 900 élèves, à termes 600 élèves corneillais fréquenteront cet établissement.

Il craint fort que le lycée prévu sur la commune de Montigny soit au mieux fortement retardé, au pire annulé.

√ Dominique Feau aimerait avoir connaissance de la date de passage au Tribunal Administratif de la requête sur les dotations.

Yannick Boëdec lui communiquera dès qu'il en aura connaissance. Il précise que cette procédure se déroulera certainement en deux phases : l'année 2009, puis l'année 2010 lorsque la notification d'attribution des dotations parviendra à la commune (courant mars). Il faudra attaquer une nouvelle fois pour 2010, la commune est partie dans un bras de fer qui va durer quelques temps. Mais si nous n'entamions pas cette démarche, on nous reprocherait de ne pas l'avoir faite.

√ Alain Quiot estime que, par le biais d'une délibération du Conseil Municipal très certainement adoptée à l'unanimité, il faudrait faire remonter la contestation sur la manière de procéder de l'Inspection Académique, aux hauts fonctionnaires de l'Etat et jusqu'au Président de la République,

√ Le prochain conseil municipal est prévu le 31 mars 2010 mais comme la Préfecture prolonge le délai jusqu'au 15 avril pour voter les taux des trois taxes, il est possible que nous n'ayons pas tous les éléments avant le 31 mars et dans ce cas le conseil serait reporté à une date ultérieure inconnue à ce jour.



L'ordre du jour étant épuisé, les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de question à poser, le Maire lève la séance à 22 heures 15.

Mesdames et Messieurs les conseillers sont invités à signer le registre et autres documents se rattachant à la séance.